



Regards 77

La Lettre

de France Nature Environnement Seine-et-Marne

N°15 – Janvier 2020

Editorial

2019, deuxième année la plus chaude de l'histoire, la troisième pour la France, conclut la décennie la plus chaude jamais enregistrée.

2019, année d'une mobilisation massive de la jeunesse pour le climat à travers le monde.

2019, année où l'Australie connaît des incendies aggravés par le dérèglement climatique.

2019, une année de débat sur l'utilisation des pesticides en France.

2019, une COP 25 pour rien.

2019 et fin 2018, « L'affaire du siècle », campagne de justice climatique est soutenue par plus de deux millions de français.

La question climatique est aujourd'hui, au cœur de notre histoire, une course contre la montre est engagée.

2020, élections municipales en France.

Les conseils municipaux, les communautés de communes ont un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une transition sociale et écologique.

C'est dans cet esprit que France Nature Environnement, membre du Rassemblement Action Climat (RAC), à travers le Pacte pour la Transition, avec de nombreuses associations, interpelle les candidats pour des communes plus écologiques et plus justes.

2020 sera, au regard du changement climatique, le produit de ce que les pouvoirs publics les collectivités territoriales, les associations, les citoyens feront.

Souhaitons qu'en 2020, un grand nombre de conseils municipaux choisissent d'accompagner, au-delà des mots, la transition nécessaire.

Pour notre part, nous continuerons à être des acteurs vigilants et exigeants car il en va de l'avenir de l'humanité.

2020, sera donc une nouvelle année d'engagements et de mobilisation pour les associations de FNE Seine-et-Marne.

En son nom, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Bernard Bruneau, Président de France Nature Environnement Seine-et-Marne

Sommaire

CLIQUEZ SUR L'ARTICLE QUE VOUS SOUHAITEZ LIRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE FNE SEINE-ET-MARNE

REGARDS ... SUR LA SEINE-ET-MARNE

COMMENT MIEUX GERER ENSEMBLE LE RISQUE NATUREL D'INONDATION EN SEINE-ET-MARNE

DDNA : DEVELOPPEMENT DURABLE, NOTRE AVENIR

LES FRUITS SAUVAGES (ET INTRODITS) (2)

+ 25 % DE PESTICIDES EN 10 ANS EN FRANCE, L'OBJECTIF ETAIT DE – 50 %

LES ANIMATIONS DE FNE SEINE-ET-MARNE

REJOIGNEZ-NOUS !

Assemblée générale ordinaire de FNE Seine-et-Marne

Le samedi 8 février 2020 à Vaires-sur-Marne

L'assemblée générale se tiendra à Vaires-sur-Marne au « Centre des arts et loisirs », rue Alphonse Manceau (salle 101).

Le matin : visite guidée par Jacques Dumand.

« Centrale EDF, TGV Est, jeux olympiques, francilienne...si on l'aide la nature résiste malgré tout. A travers une petite randonnée découvrez les aménagements, les mesures de protection mis en place : mur à hirondelles de rivages, zones humides aménagées, bois de Vaires, bois du Marais (Natura 2000)... ».

L'après-midi : Assemblée générale ordinaire

Le déroulement de la journée

9h30 Café d'accueil
10h00 Départ à pied à travers le Bois de Vaires, visite commentée
12h00 Retour à la salle
12h30 Repas, tiré du sac
13h30 Accueil et émargement

Regards ... sur la Seine-et-Marne *

Si le département de Seine-et-Marne est, pour sa superficie, classé cinquantième, au sein de l'Île-de-France, il représente la moitié de la superficie de la région. Situation qui semble avantageuse mais qui, en fait, se révèle porteuse de graves inconvénients.

En termes de population, la Seine-et-Marne est le neuvième département et en passe de devenir le quatrième département francilien. Sa population, qui dépasse les 1 400 000 habitants, croît de 0,5% par an.

Cependant avec une densité moyenne de population 239 habitants/km² comparée aux 21 000 habitants/km² de Paris, c'est un département très contrasté. En effet, Il offre, dans sa partie orientale un monde rural et agricole alors que sa frange occidentale est urbanisée et soumise à de très fortes pressions pour poursuivre cette urbanisation.

C'est notamment pour, aux portes de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, contrer l'étalement urbain et préserver la ruralité, le patrimoine bâti, les espaces naturels et agricoles que nous espérons enfin voir aboutir le projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin.

Les problèmes environnementaux auxquels est confrontée la Seine-et-Marne sont multiples.

L'urbanisation

Le modèle d'extension urbaine actuel est très consommateur de terres agricoles (550 hectares consommés chaque année dans le département) et contribue à l'artificialisation des sols.

Le modèle économique et le prix de l'habitat transfèrent des populations dans des zones rurales dépourvues de transports en commun ou, au mieux, dans des zones urbaines dont les transports en commun sont totalement saturés.

Dans le même temps les petits villages se désertifient en termes de services (médecins, commerces, moyens de communication...).

L'artificialisation des sols impacte sur la biodiversité, crée des problématiques liées à l'eau, la qualité de l'air...

Un cas concret : le projet Val Bréon 2

C'est l'exemple type pour lequel nous demandons l'application stricte de la conditionnalité des pastilles jaunes d'urbanisation du SDRIF liée à la réalisation d'une gare RER qui ne doit souffrir d'aucune dérogation. La communauté de communes du Val Briard ne doit pas passer outre et donc son projet d'urbanisation doit être abandonné. Les terres doivent rester agricoles.

Le retrait du projet de gare au Val Bréon des études et enquêtes d'Ile-de-France Mobilités, du schéma directeur de la SNCF...est un impératif.

Si ce projet était maintenu, il ouvrirait la porte à l'étalement urbain sur le secteur en totale incohérence avec les prescriptions du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF). En effet, cette gare n'est pas inscrite dans le réseau Grand Paris Express.

Cette demande, parmi d'autres, est confortée par l'instruction du gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'Etat en faveur d'une gestion économe de l'espace, qui ne peut que conduire à une utilisation très parcimonieuse des potentialités d'urbanisation offertes par le SDRIF.

Les déchets

Le département concentre les principaux centres de stockage de déchets non dangereux et dangereux de la région et reçoit aujourd'hui plus de la moitié (56%) des déblais du Grand Paris.

A ce titre le rapport de la commission d'enquête sur le PRPGD émet une remarque sur la répartition géographique: "S'agissant plus précisément des installations de stockage de déchets non dangereux, la commission d'enquête constate que les prévisions en matière de création et d'extension de ces lieux, telles qu'envisagées, n'œuvrent pas en faveur d'une répartition géographique équilibrée, les projets identifiés sont tous situés en Seine-et-Marne, département déjà très impacté par ces installations. Une telle concentration sur ce département ne respecterait pas les prescriptions du SDRIF en la matière."

A titre d'exemples des projets d'extensions sont prévus à Villeparisis, Monthyon, Claye-Souilly, Isles-les-Meldeuses, Soignolles...

Les risques industriels

Le département accueille 45% des sites SEVESO de la région dont l'unique raffinerie d'Ile-de-France, 13 sites sont en seuil haut.

Le développement logistique n'a plus de limites: plus grand centre de stockage d'Europe (180 000m²), plus haut centre de stockage (42m), ceci avec de très lourdes incertitudes sur la capacité d'intervention du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à contenir un incendie sur une plate-forme logistique accumulant des millions de m³ de matières combustibles.

A contrario l'abandon d'anciennes plateformes accentue le nombre et la surface de friches industrielles sans solutions de reconversion.

Tout ceci entraîne, outre la consommation de terres agricoles, une augmentation importante du trafic routier (pollution de l'air, accidentologie...) alors qu'aucune action n'est menée pour le transport multimodal. L'exemple le plus frappant de cette "logistique" à outrance se trouve dans la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, mais ce n'est pas le seul dans le département.

L'agriculture

56% du territoire de la Seine-et-Marne est affecté aux usages agricoles (335 000ha, 2800 exploitations). Nous sommes de fervents partisans du maintien des terres agricoles mais le modèle actuel est à repenser.

Le modèle d'économie agricole est dépassé: concentration des terres, agrandissement des exploitations, surendettement, dépendance à la PAC, cultures et semences inadaptées au changement climatique. L'agriculture seine-et-marnaise est très peu variée (céréales, betteraves), fortement utilisatrice d'intrants et de pesticides ce qui entraîne la pollution des nappes aquifères et des eaux superficielles.

Plus de 60 communes délivrent encore une eau non conforme ou soumise à restrictions la plupart du temps à cause des nitrates ou des pesticides. Si le plan départemental de l'eau a permis de diminuer le nombre de ces communes cela s'est fait au prix de fermetures de captages, d'interconnexion de réseaux, de traitements de l'eau plus efficaces mais plus chers.

Il faut continuer à travailler pour diminuer les causes de mauvaise qualité de l'eau.

L'agriculture seine-et-marnaise est très exportatrice, le maraîchage doit être fortement encouragé pour une consommation plus locale.

Les projets en Bassée

La Bassée est une zone exceptionnelle pour la biodiversité et aussi une réserve d'eau potable très importante. Deux projets la mettent en danger :

- la mise à grand gabarit entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, inutile et coûteuse ;
- la création de casiers pour limiter les crues est "artificielle" alors qu'il faut favoriser des zones naturelles d'extension des crues.

L'aéroport Charles De Gaulle

L'extension démesurée du trafic aérien contribue à l'émission de gaz à effets de serre, à la dégradation de la qualité de l'air et aux nuisances sonores. Pour ces raisons nous sommes opposés à la construction du terminal 4.

De même le projet Charles de Gaulle Express va impacter des terres agricoles et dégrader les transports du quotidien pour les habitants de la zone.

Les énergies renouvelables

Il faut veiller à l'acceptabilité des énergies renouvelables par les populations voisines et aux effets pervers induits.

La méthanisation

Le département accueille des méthaniseurs et de nombreux projets sont à l'étude. Il est impératif de veiller que les apports sont bien locaux (certains projets envisageant des apports venant de plusieurs centaines de km du lieu de méthanisation). Parfois les porteurs de projets donnent la désagréable impression d'avancer masqués. Ainsi la plupart des méthaniseurs relèvent, au moment de leur création, du simple régime de l'enregistrement, pour finalement un an ou deux après leur implantation augmenter et modifier les matières traitées et alors passer au régime de l'autorisation.

Les Cultures Intermédiaires à Valorisation Énergétique (CIVE) grosses consommatrices d'eau) sont à proscrire.

Le photovoltaïque

Des projets photovoltaïques sont également à l'étude et ils seront installés sur des terres polluées, les panneaux photovoltaïques ne doivent être "le couvercle sur la marmite". Ces terres doivent préalablement être débarrassées des pollutions les plus importantes.

Bernard Bruneau, Président de France Nature Environnement Seine-et-Marne

**Ces éléments ont été présentés dans le cadre d'une rencontre FNE Ile-de-France avec M. Edouard Roblot, conseiller environnement et énergie au cabinet de la présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France*

Comment mieux gérer ensemble le risque naturel d'inondation en Seine-et-Marne

Première réunion de sensibilisation et de réflexion organisée par FNE Ile-de-France et FNE Seine-et-Marne

Le 22 octobre 2019, plus de 50 personnes se sont retrouvées dans les très beaux locaux de l'Espace Culturel Renée Waner à Chartrettes pour une première réunion de sensibilisation organisée par FNE Ile-de-France et FNE Seine-et-Marne.

Alain Meffre, président de Chartrettes Nature et Environnement, association hôte, souhaite la bienvenue et des travaux fructueux aux participants.

Michel Bureau, maire de Chartrettes et Alain Marbaix, conseiller délégué à la sécurité témoignent des événements subis par le village en mai-juin 2016 (crue de la Seine et inondations de ruissellement) et de janvier-février 2018 (crue de la Seine). A chaque fois, plusieurs habitations ont été évacuées. La commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) depuis 2005, un exercice a été réalisé en 2015 qui a permis une gestion de crise bien maîtrisée. Ils témoignent aussi de la solidarité entre les habitants.



Françoise Béhar, pilote du groupe « Eau » de FNE Ile-de-France rappelle les objectifs de la journée :

- comprendre les enjeux ;
- partager les expériences et les connaissances ;
- proposer des solutions et porter une nouvelle culture du risque d'inondations.



Juin 2016

Nemours



L'ancien Moulin sur la Marne pendant les inondations, Chelles (Wayne77)

Martin Arnould, spécialiste de la gestion durable des fleuves et des rivières :

- rappelle l'importance écologique des fleuves et des rivières ;
- pointe l'aggravation des risques engendrée par les changements climatiques (crues et étiages)
- souligne que la concertation et la coopération entre tous les acteurs sont indispensables.

En partant de la crue référence de 1910 pour arriver au coup de semonce de mai-juin 2016 (233 communes de Seine-et-Marne sur 514 déclarées en état de catastrophe naturelle) et à la crue significative mais plus classique de 2018, Bernard Bruneau, président de FNE Seine-et-Marne présente "Les inondations en Seine-et-Marne" à partir d'une idée simple: "Là où il y a eu une inondation, elle se reproduira".

L'accent est mis aussi sur le fait que l'on évoque toujours les crues des grands fleuves, la Seine surtout, mais que l'on passe vite sur les dégâts causés par des rivières plus modestes. La crue du Loing et les dégâts à Nemours en 2016, la crue de la Beuvronne et les dégâts à Claye-Souilly en 2018 en sont de cruels témoignages.

Des travaux en ateliers

Trois groupes, constitués préalablement pour assurer une diversité de profils, de compétences et d'origine géographique, ont travaillé, à chaque fois sur le même thème.

Atelier 1

Quels retours d'expériences du terrain: typologie des inondations à travers des cas concrets: bassins versants, inondations fluviales et ruissellement.

Des idées, des constats et de propositions exprimés :

- une culture du risque peu transmise (collectivités, habitants...), très précaire qui va jusqu'au déni dans certains cas ;
- un manque criant de repères de crues, souvent refusés car ils dévalorisent les biens ;
- des réseaux très vulnérables (eau, assainissement, communication, électricité, transport) ;
- des noues, ruisseaux et fossés mal entretenus ;
- des chemins de secours abandonnés ;
- une urbanisation mal gérée notamment en matière d'imperméabilisation des sols ;
- des Informations incomplètes dans certains cas
- ...

Atelier 2

Quelles grandes lignes d'actions de prévention ? Comment associer le citoyen?

Des idées, des constats et de propositions exprimés :

- construire une culture partagée ;
- sortir de la culture du traumatisme ;
- intégrer l'idée qu'il est impossible d'éviter les crues ;
- améliorer la prévention ;
- arrêter l'urbanisation en zone inondable, l'imperméabilisation des sols ;
- préserver les terres agricoles ;
- recréer des zones naturellement inondables ou leur rendre le rôle qu'elles ont perdu par l'intervention humaine ;
- aller vers de la maîtrise foncière type "conservatoire d'espaces naturels" ;
- désimpermeabiliser les sols urbains;
- modifier les pratiques agricoles ;
- intégrer, au-delà des inondations, les sécheresses, les étiages ;

- Inscrire les réflexions dans le cadre des changements climatiques.
- ...

Conclusion de la journée

Thierry Hubert, président de FNE Ile-de-France, conclue la journée.

Sans eau, pas de vie.

Les autorités, à tous niveaux, commencent à se poser les bonnes questions, sur le fond et la méthode. Parler d'inondations, c'est aussi parler de sécheresse, de pollution de l'eau, de biodiversité.

Il est important de restaurer les zones humides, de protéger celles qui restent. La ville de Paris recrée par exemple des mares et conduit des actions pilotes, avec d'autres acteurs, pour remettre de la nature dans la ville.

DDNA : DEVELOPPEMENT DURABLE, NOTRE AVENIR

Lors de sa création, fin 2008, DDNA :

- s'inscrivait dans l'esprit du rapport Bruntland intitulé « Notre Avenir à Tous », publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement : « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » ;
- se fixait comme objectifs, en matière de développement durable (terme utilisé à l'époque) notamment :
 - la sensibilisation du plus grand nombre ;
 - l'action publique.

La sensibilisation du plus grand nombre

La sensibilisation est l'ADN de l'association à travers la participation à des événements nationaux voire européens (Semaine Européenne du Développement Durable, Semaine contre les pesticides, Semaine Européenne de Réduction des Déchets, ...) ou proposés par DDNA : cycles de conférences, écofestival du cinéma.

Les conférences

Dès 2009, DDNA organisait deux conférences (la première sur le changement climatique, la seconde sur les enjeux de la COP 15 à Copenhague).

Depuis sa création, l'association a proposé des conférences débats très souvent en partenariat (« Les abeilles », « Les déchets », « L'éco consommation », « La décroissance », « Retour sur la COP21 », « Climat : et pour quelques degrés de plus »,...) et depuis 2011, des cycles annuels (Les énergies, l'eau, l'alimentation, « Ma ville demain » (deux années), la santé, l'économie, « Moi citoyen et le changement climatique », avec de nombreux partenaires, des grandes associations et fondations nationales, des communes et des communautés d'agglomération, la Maison des Loisirs et de la Culture De Cesson Vert-Saint-Denis, ...

Dans ce cadre, DDNA a eu l'honneur de recevoir notamment Emmanuel Poilane (France Libertés), Marc Dufumier, professeur émérite à AgroParisTech, François Veillerette, porte-parole de Générations Futures, Loïc Blondiaux, professeur de science politique à la Sorbonne, Benjamin Sultan, climatologue, Cécile Duflot, directrice d'Oxfam France (L'Affaire du siècle).

Le cinéma

DDNA a organisée de nombreux ciné-débats ponctuels autour de films comme « Herbe », « Gasland », « La voiture et le coquelicot », « Les hommes des terres rouges » (avec Survival), « Taste the waste », « Power to change », « On a vingt ans pour changer le monde », « Pierre Rabhi, Au nom de la terre », ...

« Un écofestival du cinéma »

Décidée en Assemblée Générale Ordinaire de 2016, la première édition a eu lieu en 2017.

Dès 2018, sept communes de Sénart (Grand Paris Sud) et trois salles de cinéma participaient. En 2019, la troisième édition a accueilli sur l'ensemble des salles plus de cinq cent personnes et grâce au soutien des enseignants et des centres de loisirs, près de 3000 enfants.

Pour le grand public, le format est « ciné-débat ».

La quatrième édition commencera le 29 février (programme complet en ligne sur le site [DDNA](#) fin janvier 2020.



L'action publique

DDNA :

- s'est intéressée aux actions des collectivités territoriales (Agenda 21, Plan Climat Territorial Energie du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) de Sénart, Charte du Champigny, Schéma de Cohérence Territoriaux (SCOT) des agglomérations..) ;
- a soutenu celles des associations engagées dans des luttes s'insérant dans ses objectifs (Sites Sévés, agriculture, ...)
- a participé à la mise en œuvre de collectifs inter-associatifs comme Sénart Citoyen 21 (avec l'ADE, l'ADIR et l'ARNASSEN) et, dès 2016, Grand Paris Sud Ecocitoyen - GPSE -(SC21 et des associations membres de FNE en Essonne), assurant une veille citoyenne sur les thèmes et dossiers (Contrat de Développement Territorial, SCOT, Plan Climat Energie Air Territorial (PCEAT), ...) liés directement ou indirectement à la transition sociale et écologique, au développement durable dans le cadre des périmètres des communautés d'agglomérations (Sénart et Grand Paris Sud). Dans ce cadre(GPSE) une lettre « l'Ecocitoyen déchaîné » est publiée environ quatre fois par an.
- a créé un Système d'Echange Local (SEL) appelé SEL'Avenir, aujourd'hui totalement autonome ;
- a été, avec d'autres associations, fin 2014, à l'origine du premier village Alternatiba ;
- a contribué à la création du mouvement « *Nous voulons des coquelicots* » sur une partie du périmètre de Sénart.

En conclusion

Un proverbe africain dit : « Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin. » mais la question est, face aux enjeux de la transition sociale et économique et du changement climatique, comment être ensemble face à l'urgence ?

La sensibilisation, l'action sont sûrement des réponses. Pour reprendre cette citation de Boileau « Hâtez-vous lentement, et sans perdre courage, vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. », il faut sûrement continuer inlassablement à sensibiliser mais peut-on aujourd'hui se hâter lentement ?

Le Conseil d'Administration de DDNA

Les fruits sauvages (et introduits) (2)



Fraisier des bois com RN



Frêne commun RN



Genévrier commun RN (choucroute)



Groseiller épineux = à maquereaux com RN



Groseiller rouge com RN



Gui RN XX



Hêtre com RN



Houx RN XX



If (pied femelle) RN XX



Iris fétide RN XX

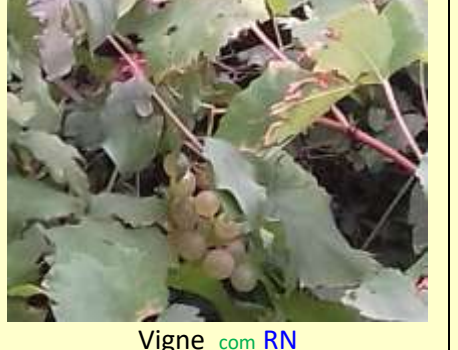


Laurier cerise RN X



Lierre grimpant RN XX

		
Lyciet RN X	Mahonia RN X	Marronnier, fruits RN X
		
Merisier com RN	Morelle noire RN XX	Nerprun RN X
		
Noisetier com RN	Noyer com RN	Olivier de Bohême com murRN
		
Oranger des Osages RN	Pêcher com RN	Pin noir RN
		
Platane RN	Poirier sauvage com RN	Pommier domestique com RN

		
Prunelier = Epine noire compote RN	Robinier RN	Ronce bleuâtre com RN
		
Ronce commune com RN	Rosier des chiens = Eglantier com RN	Sceau de Salomon RN XX
		
Staphylier de Colchide RN	Sureau hièble X	Sureau noir confiture RN
		
Symphorine RN X	Tilleul RN	Troëne RN XX
		
Vigne com RN	Vigne vierge RN X	Viorne lantane RN com si noir X



Viorne obier **X** **RN**

Plantes absentes de la RN de Montereau, mais présentes pas très loin.

Cerisier tardif	Châtaignier com	Fragon petit houx X
Muguet XX	Néflier com	Parisette à 4 feuilles XX
	RN : Réserve Naturelle XX : toxicité com : comestible	
Raisin d'Amérique = Phytolaque XX (plante invasive)		Marie-Paule Duflot, Vice-Présidente

+ 25 % de pesticides en 10 ans en France, l'objectif était de – 50 %

Après un an d'attente, les chiffres 2017-2018 sur l'évolution de la consommation des pesticides de l'agriculture française viennent enfin d'être rendus publics. Ils indiquent une augmentation inédite de 25% par rapport à 2009*.

L'objectif initial du plan Ecophyto était pourtant de réduire de 50% l'usage des pesticides pour 2018... Pour France Nature Environnement, ces chiffres sonnent le glas du plan Ecophyto tel qu'il existe.

Réduire de 50 % les pesticides en 10 ans ? « décision précipitée » arguait le lobby des pesticides

Réduire drastiquement les doses de pesticides en France : tel était l'un des ambitieux objectifs issu du Grenelle de l'Environnement, en 2008. Les chiffres étaient clairs. La France se donnait 10 ans pour réduire de 50 % les pesticides et déployait pour cela le « plan Ecophyto ». Bonne nouvelle, l'indicateur retenu est le nombre de doses de pesticides, appelé NODU, et non les volumes, ce qui permet de mieux prendre en compte les nouveaux produits plus concentrés développés par les fabricants.

À l'époque, l'UIPP (Union des Industries pour la Protection des Plantes), le lobby des pesticides, s'indignait de « la précipitation dans laquelle le Grenelle pousse les exploitants agricoles ». 12 ans plus tard, force est de constater que les vendeurs de pesticides n'ont aucunement souffert de cette pseudo-précipitation, bien au contraire.

Consternant bilan : + 25 % de pesticides utilisés en 10 ans

Les chiffres qui viennent de tomber illustrent l'ampleur de l'immobilisme des gouvernements successifs face aux pesticides : entre 2008 et 2018, les doses de pesticides utilisées en agriculture n'ont pas été réduite mais ont bel et bien augmenté de... 25 %. Insensé.

« Le gouvernement ne semble pas assumer l'échec du plan de réduction de l'usage des pesticides et continue sur la mauvaise pente », réagit Claudine Joly, en charge des questions pesticides à France Nature Environnement. Pour camoufler cet échec, l'infographie officielle du Ministère de l'Agriculture publiée le 2 janvier a tout bonnement masqué l'indicateur d'utilisation des pesticides, appelé NODU (nombre de doses utiles). « Ces faits et cette hausse alarmante de la consommation de pesticides questionnent sur le poids des lobbys dans notre pays. Plus de 600 millions d'euros d'argent public ont été investis sur 10 ans pour réduire la consommation de pesticides en France dans le cadre d'Ecophyto ! Il est plus que temps de tirer le bilan des blocages structurels dans le monde agricole et d'aller vers des solutions de soutien plus affirmées à la transition agroécologique et à l'agriculture biologique ».

Pourtant des aides à l'agriculture biologique... diminuent

Les orientations prises par certaines agences de l'eau - suite à des ponctions du Ministère de l'économie et des finances - ne vont malheureusement pas dans le sens de la transition agricole : certaines ont diminué les aides allouées à l'agriculture biologique. Pourtant, les résultats des fermes expérimentales du plan Ecophyto, les fermes DEPHY, et les travaux récents de l'INRA sur des pratiques agricoles alternatives aux herbicides ont prouvé qu'il est possible de réduire efficacement cet usage des pesticides. Une efficacité tant technique qu'économique. Face à cette augmentation de l'utilisation des pesticides et les alertes du monde scientifique, le ras-le-bol de la société civile s'intensifie, à juste titre. Il est plus que temps de revoir en profondeur le plan Ecophyto afin que les objectifs affichés soient rapidement et concrètement atteints.

* Nodu zones agricoles : + 25% en moyenne triennale glissante 2009-2011 / 2016-2018 (moyenne sur 3 années afin de lisser les fluctuations annuelles)

Source : fne.asso.fr, 8 janvier 2020

Les animations de FNE Seine-et-Marne

Prochain atelier famille dimanche 2 Février 2020



Rejoignez-nous !

Adhésion individuelle : [Bulletin d'adhésion individuelle 2019](#)

Adhésion associative : [Bulletin d'adhésion associative 2019](#)

Votre avis nous intéresse

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

Contactez-nous

Par mail : fne77@orange.fr

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

France Nature Environnement Seine-et-Marne

Mairie de Vert-Saint-Denis

2, rue Pasteur

77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

[Notre blog](#)



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE



Maison forestière de Bréviande